

Introduction

Frédéric Vesentini



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/histoires mesure/2473>

DOI : [10.4000/histoires mesure.2473](https://doi.org/10.4000/histoires mesure.2473)

ISSN : 1957-7745

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 5 décembre 2007

Pagination : 3-11

ISBN : 978-2-7132-2131-6

ISSN : 0982-1783

Référence électronique

Frédéric Vesentini, « Introduction », *Histoire & mesure* [En ligne], XXII - 2 | 2007, mis en ligne le 03 décembre 2007, consulté le 02 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/histoires mesure/2473> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/histoires mesure.2473>

Introduction

Les premières entreprises statistiques « modernes », qui ont vu le jour dès la fin du XVIII^e siècle, ont tôt fait d'intégrer en leur sein des composantes « judiciaire » et « pénale ». Tour à tour destinées à rationaliser les modes de gouvernement et à mieux connaître les phénomènes de criminalité, ces entreprises ont laissé derrière elles un patrimoine scientifique monumental. De cette fabuleuse épopée subsistent quelques « états », fiches, registres ou encore comptes intermédiaires, disséminés çà et là dans différents dépôts d'archives. Mais ce qui demeure par-dessus tout accessible à la recherche actuelle, ce sont sans conteste ces milliers de tableaux statistiques publiés, la plupart du temps sur base annuelle, et auxquels l'édition a apporté conjointement une garantie de publicité, d'officialité et de pérennité.

Produire directement des chiffres sur la base de données plus ou moins structurées et redondantes, d'une part, utiliser les statistiques officielles, d'autre part, sont deux démarches de recherche qui posent des problèmes assez différents. Dans le premier cas, l'enjeu est principalement lié à la manière de générer des informations chiffrées. Dans le second cas, la difficulté réside davantage dans le décryptage de pratiques de production, souvent trop peu documentées. Au premier abord, il pourrait sembler plus que pertinent de fonder ses recherches sur les imposants corpus chiffrés que nos États contemporains produisent en continu depuis maintenant deux siècles¹. Le temps et les moyens alloués à la recherche étant par essence limités (particulièrement en histoire), l'économie que représente l'absence de traitement de l'information primaire peut paraître substantielle. On accède par la statistique publiée à une quantité de données qu'il serait matériellement impossible de générer autrement. Et c'est évidemment sans parler des contraintes archivistiques. Produire une statistique visant l'exhaustivité, comme peuvent le faire les services officiels, requiert de dis-

1. DESROSIÈRES, A., 2000 ; BERGER, E., 2004 ; ROUSSEAU, X., TIXHON, A. & STEVENS F., 1998 ; BRACKE, N., 2005.

poser d'une information complète sur un objet et un temps donnés. Chiffrer l'activité de tel tribunal correctionnel nécessite par exemple la conservation intégrale de tous les rôles d'audience sur la période envisagée. Quelle institution, quel service d'archives offre de nos jours de tels corpus avec de telles garanties ? Le chercheur prenant le parti d'utiliser des statistiques publiées offre *a priori* à sa recherche un cadre spatial et temporel bien plus large que ce qu'un travail sur des sources de la pratique pourrait lui permettre.

La tentation de considérer les recueils statistiques comme des sources « prêtes à l'emploi » doit cependant être fortement réprimée. Les nombreux débats qui ont entouré la question statistique (et particulièrement celle des statistiques pénales) dans la sociologie et la criminologie du second xx^e siècle ont eu pour effet d'atténuer radicalement cette prétention². Se démarquant des réflexions jusque-là focalisées sur l'amélioration de la représentativité des données – notamment par rapport à la question du « chiffre noir de la criminalité »³ –, l'article publié en 1963 par J. Kitsuse et A. Cicourel transforma le débat méthodologique en question épistémologique⁴.

Pour les deux auteurs, les statistiques ne doivent plus être étudiées comme indicateurs des comportements déviants, mais plutôt permettre de s'interroger sur les processus, les enjeux et les acteurs qui amènent certaines institutions à produire une telle connaissance sur la criminalité. La filiation avec le paradigme de la « construction sociale » est évidente : A. Cicourel est considéré comme le co-fondateur de l'école ethnométhodologique, marquant dans les années 1960 une certaine radicalisation des perspectives interactionnistes en sociologie. Dans la droite ligne de cette remise en question fondamentale, l'attention passe du crime et du criminel aux acteurs du système et à leurs interactions, la statistique se voyant pour sa part cantonnée au seul statut de discours. Les recherches qui s'ensuivent sont très fructueuses. Cette position de déconstruction du matériau statistique permet en effet de dévoiler des facteurs et des procédés – jusque-là complètement ignorés – qui déterminent peu ou prou les chiffres eux-mêmes. Citons pour l'exemple l'expression policière « faire du bâton », renvoyant de manière explicite à l'adaptation, par les agents de terrain, des

2. Voir entre autres articles majeurs : SELLIN, T., 1951 ; MERTON, R. K., 1957 ; ROBERT, P., 1977 ; GATRELL, V. & HADDEN, T. B., 1972 ; KITSUSE, J. & CICOUREL, A., 1963.

3 BIDERMAN, A. & REISS, A. Jr., 1967.

4. KITSUSE, J. & CICOUREL, A., 1963.

pratiques répressives de manière à obtenir une statistique plus conforme à ce qu'ils estiment être un bon bilan⁵.

Cette position de recherche, poussée à l'extrême, aboutit cependant à une attitude « anti-statistique », posture initialement alternative mais rapidement devenue l'objet d'un consensus confortable, à mesure que déclinaient les courants fonctionnalistes et structuralistes. Notons par ailleurs que cette désertification scientifique du champ statistique alla de pair avec une appropriation croissante du matériau par d'autres milieux sociaux, principalement à travers les discours médiatiques et politiques⁶, discours dont chaque manifestation provoque un ronronnement de protestation systématique de la part de la communauté des experts⁷, ainsi confrontée à ses anciennes certitudes.

À côté de cette position de repli extrême, le renversement de point de vue quant à la manière d'utiliser les statistiques peut plutôt inviter à dépasser, dans un second temps, la question des acteurs pour se focaliser davantage sur celle des institutions, à la fois productrices et objets des tableaux chiffrés. À cet égard, l'analyse du discours statistique, élaboré et tenu dans des contextes spécifiques, est primordiale : elle permet de déplacer le champ d'investigation des stratégies individuelles aux politiques institutionnelles et publiques, en parfaite connaissance du milieu et donc en toute légitimité. On rappellera par exemple un article de Christiane Janssen sur la politique de classement sans suite du ministère public en Belgique, publié dans cette revue même il y a maintenant 16 ans⁸. En passant des enjeux particuliers du discours à la réaction sociale au crime, l'usage des statistiques s'enrichit de nouvelles perspectives, inscrivant le matériau dans une chaîne plus longue qui lie, de manière absolument insécable, le contexte intégral de sa conception, de sa production et de son utilisation.

Et la déviance dans tout cela ? Force est de constater que peu de scientifiques utilisent encore les statistiques officielles comme base de mesure

5. On consultera, sur l'influence du chiffre dans les pratiques policières en France, J.-H. MATELLY & C. MOUHANNA, 2007.

6. Nous renvoyons le lecteur au site web de l'association « Pénombre » qui se veut un espace public et d'échange sur l'usage du nombre dans les débats de société : <http://www.penombre.org>

7. Pour une brève analyse des relations entre « experts » et producteurs des chiffres en France, voir F. OCQUETEAU, J. FRENAIS, & P. VARLY, 2002, pp. 115-116.

8. JANSEN, C., 1991. En 2007, dans un numéro thématique « Guerre et statistiques », *Histoire & Mesure* a également publié un article de G. BAELIN, J. CAMPION & X. ROUSSEAU utilisant les statistiques pour mieux comprendre le fonctionnement de la justice en Belgique dans les contextes d'occupation.

des comportements sociaux. Face au discrédit de la statistique publique, la communauté s'est progressivement tournée vers d'autres outils, fondés sur les techniques d'échantillonnage, tels que les sondages de délinquance autoreportée ou les enquêtes de victimation⁹. Sans aucunement représenter une panacée, ces outils n'en demeurent pas moins absolument opérationnels comme base pour la recherche, avec toutefois une lacune majeure : leur indisponibilité dans la durée. Cette remarque n'est pas triviale et n'intéresse pas uniquement les historiens. Appréhender les phénomènes sociaux, quels qu'ils soient, implique l'absolue nécessité de prendre en compte leur dimension temporelle. Faire reposer ses recherches sur un matériau en décalage avec la temporalité des phénomènes sociaux étudiés n'est pas seulement une démarche parcellaire : cela induit indubitablement des biais d'interprétation. Cela aurait-il un sens de vouloir analyser le mouvement des homicides en France sur une période de cinq ans, lorsque l'on sait que les concepts sociologiquement pertinents pour les étudier s'inscrivent, à l'instar de la « civilisation de mœurs » de Norbert Elias¹⁰, dans un mouvement multiséculaire ? Limiter les investigations à ces nouvelles statistiques issues de sondages sous prétexte de mieux pouvoir en contrôler le contenu implique un risque majeur d'enfermer *a priori* son objet dans des logiques explicatives excluant toute dimension processuelle et menant inexorablement à l'appauvrissement des modèles au profit de théories anhistoriques.

Pour l'historien, la question ne se pose pas en ces termes. Depuis toujours, sa totale dépendance par rapport aux sources l'a amené à développer des techniques spécifiques, devenues progressivement l'essence même de sa pratique. Problématiser sur la base du matériau disponible implique de ne pas poser la pertinence scientifique d'une source en soi, mais de plutôt imaginer le florilège de questions auxquelles cette source peut légitimement répondre. L'historien, dans sa critique de la statistique, ne peut donc limiter son questionnement à savoir si elle mesure bien ce qu'elle est censée mesurer. La démarche historique déstructure *de facto* le matériau, en partant du principe que chaque bribe d'information, chaque chiffre, chaque intitulé de colonne jouit d'un potentiel de pertinence propre. Elle est donc très éloignée du débat visant à assigner aux données un statut épistémologique homogène (ce qui ne peut se faire que par rapport à *une* problématique *a priori*).

Cette perspective d'échafauder son questionnement avec le matériau disponible remet la méthode au cœur du débat : non pas cette méthode qui

9. AEBI, M., 2006.

10. ELIAS, N., 1974.

visé à savoir comment mesurer tel ou tel objet social, mais bien celle qui permet d'établir les conditions de l'usage légitime d'une occurrence statistique existante dans un cadre d'analyse en construction. Cette méthode, on la nomme, dans un vocabulaire qui fleure bon le XIX^e siècle et qui ne demande qu'à être dépolvé, la critique historique.

Dans le cas des statistiques publiques, cette critique historique doit se nourrir des acquis fondamentaux issus des remises en question successives du statut épistémologique des données. La sociologie des acteurs et des institutions judiciaires rend à cet égard un immense service à notre discipline en alimentant les réflexions critiques de concepts fondamentaux et de nombreuses études de cas. Reportabilité¹¹ et mécanismes d'anticipation des décisions, idéologies professionnelles et autres politiques pénales ne sont que quelques éléments d'une boîte à outils bien plus fournie, qu'il s'agit d'intégrer à notre démarche¹². Mais savoir qui produit quel chiffre, pourquoi, comment, quand et avec quels moyens, en déduire quels sont les enjeux et les dangers, connaître le contexte institutionnel, scientifique et politique, tout cela, plutôt que de constituer un horizon de recherche infranchissable, doit redevenir la prémisse d'une critique parfaitement adaptée au matériau statistique. Procéder à une remise en contexte intégrale des chiffres avant de songer à les exploiter pour quantifier telle ou telle réalité sociale constitue donc, derrière l'apparence de l'évidence, un principe qui doit guider l'historien aux prises avec les statistiques publiques et dont l'efficacité sera à la hauteur de l'investissement méthodologique consenti. Peut-être plus que dans n'importe quelle autre forme d'histoire quantitative, l'« histoire de la mesure » et la « mesure de l'Histoire » apparaissent ici absolument indissociables.

Les statistiques, fussent-elles volumineuses, demeurent toujours le résultat de choix préalables. Aussi, quand bien même les données primaires permettraient de croiser telle et telle variable, la forme tabulaire universellement choisie pour la présentation, si elle en améliore la lisibilité, en appauvrit le plus souvent le contenu¹³. Les choix effectués lors

11. La « reportabilité » renvoie à la plus ou moins grande facilité pour un fait d'être capté par le système d'administration de la justice pénale. Cette reportabilité est elle-même une combinaison de plusieurs phénomènes : la « visibilité » du fait et les mécanismes de renvoi. Lire à ce propos P. ROBERT, 1977, pp. 5-10.

12. Le travail de synthèse est encore à mener... Pour une modeste contribution à cette entreprise critique, voir V. DETIENNE & F. VESENTINI, 2005.

13. Soit un registre consignait des informations sur des individus condamnés par une juridiction. Ce tableau, réactualisé chaque année et rempli au fur et à mesure de l'avancement des travaux du tribunal, est destiné à produire une statistique des condamnés. Pour ce faire, il retient pour chaque individu l'âge, le sexe et la profession. Si les statisticiens décident

de la publication sont donc absolument irréversibles, dans la mesure où il est peu vraisemblable qu'un chercheur dispose un jour des données et des moyens permettant de retraiter l'ensemble de l'information primaire. Notons que si le cas se présentait, la statistique publiée deviendrait alors tout simplement inutile... Face à cet appauvrissement structurel et au parti pris du choix des informations présentées, le recours complémentaire aux archives policières, judiciaires ou pénitentiaires constitue donc un exercice quasi imposé. Le chercheur est alors confronté à une toute autre perspective méthodologique, qui consiste à produire des chiffres à partir d'archives. Cet exercice périlleux bénéficie cependant de l'existence d'une statistique publique, dans la mesure où il ne s'agit plus de créer une statistique portant la totalité d'une recherche (avec tout ce que cela sous-entend en termes de contraintes de représentativité), mais plutôt de viser à vérifier, recouper, compléter, suppléer et détailler une information existante.

Matériau tantôt adulé, tantôt banni, la statistique officielle que nos États mettent en œuvre et publient depuis le XIX^e siècle doit trouver une nouvelle place dans l'univers de la recherche en sciences sociales. Aux questions méthodologiques de départ a succédé une remise en question épistémologique. Ce tournant a permis de mettre au jour des mécanismes absolument primordiaux pour comprendre le sens et les limites des chiffres présentés. Mais je veux croire que, rassemblée sous forme de balises méthodologiques et de boîte à outils conceptuels, cette connaissance engrangée depuis maintenant un demi-siècle peut servir à déplacer plus en avant le champ des recherches rendues possibles par ces corpus et nous permettre de retourner ainsi, mieux armés, à cette question essentielle des comportements sociaux. La statistique demeure une fenêtre ouverte par la société sur la société.

*

Le premier article de ce volume, que nous présente Hervé Piant, ne traite pas à proprement parler de la statistique, mais constitue une réflexion générique sur la production de données quantitatives à partir d'archives judiciaires, dans le cadre d'une recherche sur la justice civile d'Ancien Régime. L'exercice est très intéressant, car c'est en se confrontant à cette expérience de constitution d'un corpus chiffré que l'on se rend compte de la délicatesse des démarches qu'elle implique – l'auteur pointe notamment les questions

de sortir de cette information primaire un premier tableau comptant les individus par âge et par profession et un second par sexe et par profession, il sera impossible par la suite, sans retourner aux données primaires, de construire un tableau croisant pour ces mêmes individus l'âge et le sexe.

posées par la constitution et l'application de typologies pertinentes, le choix des unités de comptes, mais aussi la gestion de l'information incomplète, erronée ou manquante.

Ces mêmes problèmes ont été rencontrés par les producteurs des statistiques publiques. Il n'est pas étonnant dès lors de retrouver l'« unité de compte » comme objet d'un article à part entière. À travers deux siècles de statistiques criminelles en France, Bruno Aubusson de Cavarlay retrace les différentes options successivement adoptées. Les unités de compte, en partie contraintes par le système d'administration de la justice pénale, sont également tributaires des questions et des enjeux administratifs, scientifiques, politiques ou médiatiques du moment. Mais ces choix sont loin de n'être que des options de production : ils conditionnent d'une manière aussi importante que subtile les données qui seront présentées dans les tableaux.

Une critique de fond est donc de mise lorsque concepteur, producteur et utilisateur d'une statistique se confondent. Par exemple, pour des institutions comme la police ou la gendarmerie, les chiffres d'activité constituent une vitrine stratégique, d'autant plus lorsque ces institutions évoluent dans des contextes concurrentiels. Laurent López explore cet intime lien entre fabrication du chiffre et pratiques policières dans la France de la III^e République. Il met en lumière les mécanismes par lesquels les agents sont amenés à verser dans un certain « productivisme » statistique. Une fois les chiffres établis, leur utilisation est également révélatrice d'enjeux sociaux dépassant le cadre strict des tableaux statistiques. L'auteur montre ainsi comment gendarmes et policiers ont pu s'approprier des chiffres identiques pour défendre des intérêts pourtant bien opposés.

Cette appropriation des chiffres dans des discours divergents se retrouve illustrée à souhait dans les deux derniers articles. Avec Aurore François et Christine Machiels tout d'abord, on peut mesurer comment, durant un siècle de débats tumultueux autour de la question de la prostitution en Belgique, les « abolitionnistes » ont pu récupérer et mettre à profit dans leur discours des statistiques produites et instrumentalisées par leurs opposants « régleментарistes ».

Cette équivocité, Bastien Bosa l'a également rencontrée à propos de la sur-représentation des Aborigènes dans le système pénal en Nouvelles-Galles du Sud (Australie), les positions qui avaient guidé le sondage initial faisant place petit à petit à de nouvelles interprétations au cours des années 1960.

Le paradigme critique demeure donc omniprésent dans ce numéro thématique, témoignant, si besoin en était, de l'incidence du tournant épisté-

mologique évoqué dans les recherches en sciences sociales. Nous avons avancé plus haut qu'« histoire de la mesure » et « mesure de l'Histoire » étaient absolument indissociables en matière de statistique. La logique voulant que la seconde procède de la première, les pages qui suivent, de par leurs apports essentiels qui balisent un terrain de mieux en mieux connu, appellent à une certaine réhabilitation de la statistique dans le champ des recherches historiques.

Frédéric Vesentini

Chargé de recherche FNRS
Centre d'histoire du droit et de la justice
Université catholique de Louvain¹⁴

14. Collège Erasme, Place Pascal, 1, B-1348, Louvain-la-Neuve – Belgique. E-mail : vesentini@chdj.ucl.ac.be

Bibliographie

- AEBI, Marcelo, *Comment mesurer la délinquance ?*, Paris, Armand Colin, 2006, 319 p.
- BACLIN, Guillaume, CAMPION, Jonas & ROUSSEAU, Xavier, « Les chiffres en guerre. Occupations, justices et statistiques pénales en Belgique (1914-1950) », *Histoire & Mesure*, xxii-1, 2007, pp. 5-44.
- BERGER, Emmanuel, « Les origines de la statistique judiciaire sous la Révolution », *Crime, Histoire et Sociétés*, vol. 8, n° 1, 2004, pp. 65-91.
- BIDERMAN, Albert & REISS, Albert Jr., « On Exploring the “Dark Figure” of Crime », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 374, 1967, pp. 1-15.
- BRACKE, Nele, « Compter pour connaître. La statistique administrative en Belgique », in Frédéric VESENTINI (éd.), *Les chiffres du crime en débat. Regards croisés sur la statistique pénale en Belgique (1830-2005)*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 2005, pp. 13-38.
- DESROSIÈRES, Alain, *La politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2000, 400 p.
- DETIENNE, Virginie & VESENTINI, Frédéric, « La sérialisation des chiffres de la poursuite pénale : formalisation, problèmes, perspectives et automatisation », in Frédéric VESENTINI (éd.), *Les chiffres du crime en débat. Regards croisés sur la statistique pénale en Belgique (1830-2005)*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 2005, pp. 217-234.
- ELIAS, Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann Lévy, 1974 [1939], 345 p.
- GATRELL, Vic & HADDEN, T. B., « Criminal Statistics and Their Interpretation », in Edward A. WRIGLEY (ed.), *Nineteenth-Century Society: Essays in the Use of Quantitative Methods for the Study of Social Data*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972, pp. 336-396.
- JANSSEN, Christiane, « La politique de classement sans suite du ministère public en Belgique, 1836-1982 », *Histoire et mesure*, vi-3/4, 1991, pp. 313-347.
- KITSUSE, John & CICUREL, Aaron, « Note on the Use of Official Statistics », *Social Problems*, vol. 11, 1963, pp. 131-139.
- MATELLY, Jean-Hugues & MOUHANNA, Christian, *Police : des chiffres et des doutes*, Paris, Michalon, 2007, 258 p.
- MERTON, Robert King, *Social Theory and Social Structure*, New York, The Free Press, 1957, 423 p.
- OCQUETEAU, Frédéric, FRENAIS, Jacques & VARLY, Pierre, *Ordonner le désordre. Une contribution au débat sur les indicateurs du crime*, Paris, La Documentation française, 2002, 168 p.
- ROBERT, Philippe, « Les statistiques criminelles et la recherche », *Déviance et Société*, vol. 1, n° 1, 1977, pp. 3-27.
- ROUSSEAU, Xavier, TIXHON, Axel & STEVENS, Fred, « Les origines de la statistique pénale en Belgique (1795-1835) », *Déviance et Société*, vol. 22, n° 2, 1998, pp. 127-153.
- SELLIN, Torsten, « The Significance of Records of Crime », *The Law Quarterly Review*, vol. 67, 1951, pp. 489-504.

